

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie sera tenue **le lundi 9 juin 2025 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une demande de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 9 juin 2025 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

3.1 Propriété sise au 401 à 405 boulevard Vachon Nord

Lots 2 960 981 et 2 960 982 du Cadastre du Québec

Dérogations : Autoriser la construction d'un bâtiment commercial et multifamilial de 9 logements dont :

- 1) l'aire de stationnement comptera 20 cases au lieu d'un minimum de 21 cases, tel qu'exigé à l'article 9.6 du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 2) deux (2) logements de type 3 1/2 au deuxième et au troisième étage donnant en façade auront accès à un balcon attenant de 8,4 mètres carrés au lieu d'un minimum de 10 mètres, tel qu'exigé à l'article 25.3 du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 3) un logement de type studio au troisième étage n'aura pas accès à un balcon attenant à son logement au lieu d'un balcon d'un minimum de 10 mètres carrés, tel qu'exigé à l'article 25.3 du règlement de zonage numéro 1391-2007.

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES CI-HAUT MENTIONNÉE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.